

N° PRAM : -

Commune : Régniowez

Département : Ardennes (08)

Année de rédaction de la fiche : 2025

Travaux de creusement/restaration de 3 mares sur la Prairie de château-rouge, Régniowez (08)

OBJECTIF(S) :

Cette prairie présente un intérêt écologique fort. Soucieux de garantir la préservation à long terme ce patrimoine naturel local, le Conservatoire d'espaces naturels des Ardennes l'a acquis et a débuté des inventaires écologiques. Il s'avère que cette prairie humide est très intéressante du point de vue botanique et elle abrite des animaux protégés, comme les reptiles et les amphibiens. Les travaux prévus sur ce site consistent à recreuser deux anciennes mares et à en créer une troisième pour favoriser les amphibiens présents sur le site.

DÉROULEMENT DES TRAVAUX ET ACTIONS RÉALISÉES :

Au vu du caractère temporairement très humide du site, la période de réalisation de travaux a du être adapté à la période la plus favorable. Par conséquent, Les travaux ont été réalisés le 10 octobre 2022 par l'entreprise ARTOPIA.

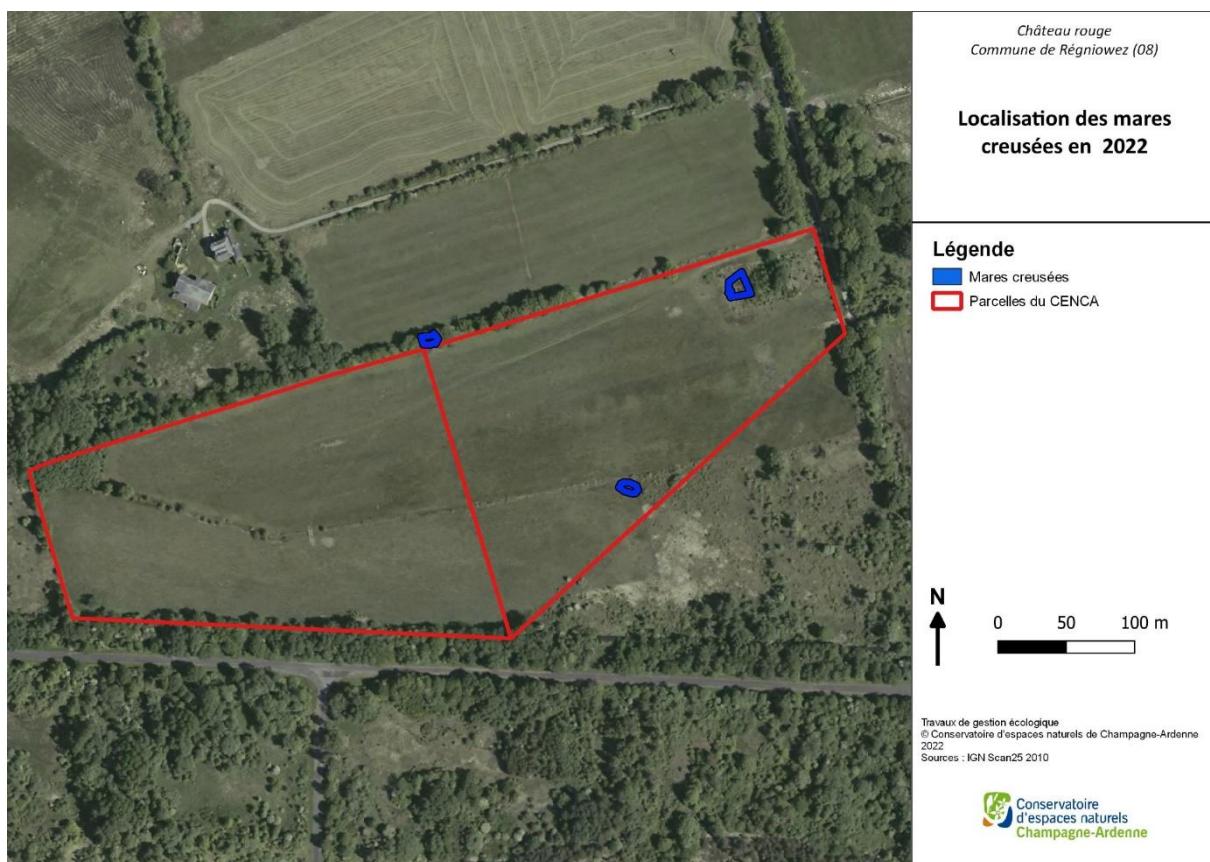
- Repérage préalable du secteur jugé le plus favorable pour le creusement de la mare 1 en prenant compte plusieurs critères de sélection (absence de flore patrimoniale, topographie et pédologie du terrain) ;
- Délimitation d'un plan d'accès par balisage afin de limiter les impacts liés à la circulation des engins ;
- Creusement de la mare 1 d'une dimension d'environ 42m² (6m*7m) et d'une profondeur maximum de 150cm avec des berges en pente douce (< 30°) ;
- Abatage, broyage et élagages des arbres et arbustes autour des mares 2 et 3 afin de rouvrir les milieux ;
- Creusement et reprofilage des mares 2 et 3 ;
- Régalage des sédiments extraits aux abords des mares ;
- Export des rémanents hors site.

Les travaux ont été encadrés du début à la fin du chantier afin de s'assurer de la bonne conduite des travaux et du respect du cahier des charges.

Préconisations globales :

- Les travaux devront être réalisés le 19 septembre et le 15 novembre 2022 (sous réserve de conditions météorologiques favorables) ;
- Pour limiter les impacts les engins mécaniques (pelleteuses, godets, etc.) doivent être adaptés à la nature du sol ;
- Une pente douce sera réalisée en abord de chaque mare puis par étagement progressif jusqu'à la profondeur maximale ;
- Les contours trop rectilignes seront évités (carré, rectangle, cercle...) et il sera privilégiés les formes hétérogènes (naturelles). Il est important d'avoir des berges sinueuses afin de maximiser la surface de contact entre le milieu aquatique et le milieu terrestre ;
- Pour éviter toute contamination par des espèces exotiques envahissantes (EEE) et limiter la propagation de la chytridiomycose, l'ensemble du matériel utilisé (matériel thermique, engins, chaussures...) aura été préalablement désinfecté ;
- Les travaux seront matérialisés et balisés sur le terrain par le CENCA et l'accès au chantier pourra être interdit en cas de sols trop humides, ce dont seul le CENCA est juge ;
- Pas de fertilisation, pas d'emploi de produits phytocides ni phytosanitaires ;
- Pas d'incinération au sol des végétaux coupés ;
- En cas de débroussaillage et/ou tronçonnage utilisation exclusive d'huile végétale ;
- Export de la matière végétale hors site ou sur des zones préalablement identifiées.

Carte 1 : Localisation du secteur de travaux



PHOTOS DU PROJET :

Mare 1 :



Mare 2 :



Mare 3 :



RÉSULTATS : SUCCÈS ET POINTS D'AMÉLIORATION :

Les opérations de gestion semblent efficaces notamment pour ce qui concerne les peuplements d'amphibiens. Les premiers inventaires ont mis en avant la reproduction de 4 espèces sur l'ensemble de ces mares, à savoir : le Triton alpeste (*Ichthyosaura alpestris*), le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*), le Grenouille verte (*Pelophylax sp.*) et la Grenouille rousse (*Rana temporaria*).

SUIVIS RÉALISÉS A POSTERIORI :

Des études sur la végétation aquatique seront mises en place pour suivre l'évolution des mares et évaluer l'efficacité des actions engagées. Parallèlement, plusieurs inventaires faunistiques (odonates et amphibiens) seront engagés.

PROBLÈMES RENCONTRÉS :

Aucun problème relevé lors de la réalisation des travaux.

GESTION PRÉCONISÉE DANS LE FUTUR :

Surveillance du site par l'intermédiaire des différents suivis écologiques mis en place pour suivre l'évolution du milieu et gestion de la végétation rivulaire afin d'éviter la fermeture et l'eutrophisation des mares.

Informations complémentaires :

CONTEXTE DU PROJET :

- Maître d'ouvrage : Champagne-Ardenne
- Montant des travaux : -
- Plan de financement :
 - Association 1 : -
 - Commune ABC : -
 - Collectivité Européenne d'Alsace : -
 - Conseil Régional : -
 - Agence de l'Eau : -
- Propriétaire : CEN Champagne-Ardenne
- Gestionnaire : Champagne-Ardenne
- Statut(s) de protection : -

CARACTÉRISTIQUES DE LA MARE :

- Année de création de la mare (si applicable) : 2022
- Régime hydrologique principal : nappe phréatique
- Localisation : milieu prairial
- Dimensions et superficie : 6 X 7m 42m² ; 10 X 15 m 150m² ; 3 X 10 30m²
- Profondeur maximale : 150 cm ; 200 cm ; 150 cm
- Données piézométriques si elles sont connues : NA
- Pédologie : -
- Espèce·s protégée·s ciblée·s : cortège d'amphibiens

DIAGNOSTICS RÉALISÉS AU PRÉALABLE :

- Diagnostic écologique : amphibiens
- Évolution de la mare : -

AUTRES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

COMMUNICATION SUR LE PROJET :

POINTS DE VIGILANCE À PRENDRE EN COMPTE POUR DES PROJETS SIMILAIRES :

Document édité le : 29/10/25

Contact du porteur : Virginie SCHMITT

Nom et adresse postale de la structure : Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, 9 Rue Gustave Eiffel, 10430 Rosières-prés-Troyes

E-mail : projet0851faune@cen-champagne-ardenne.org

Téléphone : 0325805050